

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION
ET LES FINANCES (SCAF)**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2008	129
TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2009	129
NOMINATION DE L'AUDITEUR	129
PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT	129
EXAMEN DU BUDGET DE 2009	131
ÉVALUATION DES BESOINS EN TRADUCTION	132
AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE RÉUNION DU SCIC	133
RECOUVREMENT DES COÛTS	133
FONDS DE RÉSERVE	133
FONDS DU SDC	133
FINANCEMENT PLURIANNUEL DES TÂCHES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ...	134
BUDGET DE 2010	134
Avis du SCIC et du Comité scientifique	134
Avis budgétaires d'ordre général	135
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES	136
Calendrier des contributions	136
Redistribution des excédents	136
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011	136
AUTRES QUESTIONS	137
ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2010 ET 2011	137
ADOPTION DU RAPPORT	137
CLÔTURE DE LA RÉUNION	137
APPENDICE I : Ordre du jour	138
APPENDICE II : Examen du budget 2009, budget 2010 et prévisions budgétaires 2011	139
APPENDICE III : Contributions des Membres pour 2010	140

RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)

La Commission a renvoyé la question 3 (Finances et administration) de son ordre du jour (CCAMLR-XXVIII/1, appendice A) au Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF). L'ordre du jour du Comité est adopté (appendice I).

EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2008

2. Le SCAF note qu'un audit intégral a été réalisé sur les états financiers de 2008. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-conformité avec le Règlement financier ou les Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXVIII/3.**

TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2009

3. Le SCAF rappelle la décision prise par la Commission en 2008, à savoir d'approuver la réalisation d'un audit intégral des états financiers de 2009 (CCAMLR-XXVII, paragraphe 3.3) et **recommande à la Commission d'exiger un audit intégral des états financiers de 2010, compte tenu de l'entrée en fonction du nouveau secrétaire exécutif en 2010.**

NOMINATION DE L'AUDITEUR

4. Le bureau national d'audit comptable australien (ANAO, pour *Australian National Audit Office*) est le vérificateur officiel de la Commission depuis sa fondation. La nomination de deux ans du Bureau étant venue à expiration à la fin de l'audit des états financiers de 2009, le Comité **recommande à la Commission de charger l'ANAO de l'audit des états financiers de 2010 conformément à l'article 11.1 du règlement financier.**

PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT

5. Le secrétaire exécutif présente son rapport (CCAMLR-XXVIII/5). Le Comité rappelle que ce rapport constitue un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif. Le rapport fait plus particulièrement référence à des questions liées au Plan stratégique et au personnel du secrétariat. Le secrétaire exécutif avise que les principales activités du secrétariat sont effectuées aux termes du Plan stratégique pour exécuter les tâches diverses, complexes et considérables identifiées par la Commission et le Comité scientifique.

6. Le Comité note également les diverses questions clés dont :

- les questions liées à l'imposition du personnel ont été résolues
- l'archivage électronique des documents est presque terminé
- le fonds de remplacement des immobilisations aura un solde de 90 000 AUD d'ici à la fin de 2009.

Il note également que toutes les tâches remplies par le secrétariat, qui sont en nombre croissant et de plus en plus complexes, sont exécutées avec la même priorité.

7. Le SCAF se dit préoccupé par le volume des rapports préparés à son intention, et la quantité de détails minutieux qu'ils renferment, tout en reconnaissant que, du fait que ce sont les derniers rapports que le secrétaire exécutif en fonction a préparé, ils serviront à renforcer le savoir-faire de l'organisation à l'égard de ces questions.

8. À l'égard des résultats de l'examen des fonctions du secrétariat réalisé par le secrétaire exécutif (CCAMLR-XXVIII/6) et approuvé par la Commission en 2008 (CCAMLR-XXVII, paragraphe 3.9), le SCAF émet les recommandations suivantes :

- **Le classement initial au niveau P-4 de la CFPI devrait être homologué pour les postes de directeur scientifique et de directeur des données et P-3 pour le DAF. Ce grade sera le premier échelon de ce poste qui répondra aux dispositions stipulées à l'article 5.10 du Statut du personnel ;**
- **Lorsque le directeur des données ou le directeur scientifique atteint le dernier échelon du niveau P-4, et le DAF, le dernier échelon du niveau P-3, et/ou sous réserve d'une évaluation exceptionnelle de performance conformément au *Système d'évaluation et de gestion de la performance de la CCAMLR (CPMAS)* approuvé par la Commission, l'avancement du niveau P-4 au niveau P-5 de la CFPI pour les premiers et du niveau P-3 au niveau P-4 pour le troisième devront être considérés avec l'accord préalable de la Commission (article 5.5 du Statut du personnel). Ces reclassements devraient faire l'objet d'une évaluation indépendante de la part de la CFPI. Le processus d'examen de ces avancements incomberait à la Commission.**

9. Il examine également l'évaluation du poste de la Responsable de la conformité réalisée à la suite de la décision prise par la Commission en 2008 (CCAMLR-XXVII, paragraphe 3.10) et accepte que, pour résoudre la question du fait qu'il n'est pas prévu d'avancement salarial pour le poste de responsable de la conformité au-delà de l'échelon 30 (grade 8) du barème des salaires du personnel des services généraux, il devrait être envisagé de prévoir un avancement salarial plus important compte tenu de la performance de la responsable en fonction, en reconnaissance des responsabilités et des tâches croissantes liées à ce poste. Il accepte également que les augmentations ultérieures fassent l'objet d'évaluations annuelles de la performance conformément au CPMAS. L'avancement salarial suggéré devrait être fixé conformément à l'indice des prix à la consommation plus 3,0%. Cet avancement serait équivalent aux augmentations de salaire liées au niveau P-3 de la CFPI et correspondrait à celles applicables au barème général des salaires du personnel des services généraux.

10. Le SCAF note que le poste de la responsable des communications pourrait être évalué en 2010.

11. Le SCAF prend note du rapport *Stratégie de succession pour le personnel du secrétariat de la CCAMLR* (CCAMLR-XXVIII/8) préparé par le secrétaire exécutif, et suggère que certaines des suggestions relèvent de la compétence du secrétaire exécutif et que le Comité n'est pas tenu d'en approuver les détails.

12. Le SCAF prend note des suggestions du secrétaire exécutif en fonction dans CCAMLR-XXVIII/8, notamment :

- i) Certaines des tâches de routine de la responsable des communications pourraient être déléguées à la responsable des publications (anciennement assistante à la publication et au site Web). La responsable des communications devrait par ailleurs travailler en liaison avec le nouveau secrétaire exécutif sur plusieurs activités de la CCAMLR.
- ii) Une assistante à la publication et au site Web devrait être nommée à temps partiel pour assumer les tâches de routine de l'ancienne assistante à la publication et au site Web.
- iii) La responsable de l'administration des données devrait se voir accorder un suppléant à temps partiel pour l'aider dans l'exécution des tâches qui lui sont actuellement imparties et apporter l'expertise nécessaire pour assurer la succession des fonctions à l'avenir.
- iv) La responsable du site Web devrait être encouragée à s'acquitter de toutes les tâches en cours avant de quitter le secrétariat. Le recrutement d'un remplaçant devrait être axé sur ses capacités techniques et la période d'installation devrait essentiellement viser au développement de ses compétences en milieu de travail et organisationnelles.

13. Le SCAF avise que ces suggestions devraient être examinées par le nouveau secrétaire exécutif, mais rappelle que c'est à lui-même que devrait être soumise toute recommandation ayant des implications budgétaires.

EXAMEN DU BUDGET DE 2009

14. Le SCAF prend note des résultats prévus du budget 2009 dans le document CCAMLR-XXVIII/4.

15. Le SCAF reçoit l'avis selon lequel un excédent supplémentaire de revenus de 207 000 AUD a été reporté de 2008 et que les revenus d'intérêts ont augmenté de 90 000 AUD en raison d'un changement dans la comptabilisation des versements sur le fonds de cessation de service du personnel (STF, pour *Staff Termination Fund*). À partir de 2009, tous les intérêts qui s'accumulent sur le fonds d'exploitation général apparaîtront comme revenus et le montant à virer sur le fonds de cessation de service sera imputé intégralement au sous-poste « Salaires et indemnités ».

16. Le SCAF note que les dépenses relatives à tous les sous-postes, à l'exception de celui des salaires et indemnités, sont moins élevées que les montants approuvés en 2008, mais qu'il y a toujours des incertitudes quant aux sous-postes « Salles et équipement de réunion » et « Divers » qui ne pourront être prévus avec précision avant la fin de la réunion, et aux charges liées à divers impôts locaux. Les principales dépenses du sous-poste des salaires et indemnités découlent du versement supplémentaire au fonds de cessation de service du personnel.

17. Le SCAF reçoit l'avis selon lequel la situation de deux placements d'un montant total de 1,6 millions AUD reste incertaine pour ce qui est de leurs résultats financiers anticipés mais qu'aucune perte n'a été enregistrée jusqu'à ce jour. Le SCAF estime que le secrétariat devra suivre de près ces placements.

18. Le SCAF **recommande à la Commission d'adopter le budget révisé de 2009, tel qu'il est présenté à l'appendice II de ce rapport, y compris un excédent de 440 000 AUD à reporter à 2010.**

ÉVALUATION DES BESOINS EN TRADUCTION

19. À la lumière de CCAMLR-XXVIII/10 Rév. 1, document préparé par le secrétaire exécutif, le SCAF prend note de l'ampleur et de la complexité croissante des engagements de la CCAMLR en matière de traduction. En 2009, ces engagements ont été satisfaits par une contribution exceptionnelle de 100 000 AUD pour 2009 (CCAMLR-XXVII, paragraphe 3.28). Toutefois, selon une analyse présentée par le secrétariat pour résoudre la question des engagements à venir en matière de traduction, le SCAF note que les frais de traduction auront toujours un impact notable sur le budget.

20. Pour cette raison, le SCAF note les diverses suggestions avancées dans le document susmentionné, ainsi que d'autres idées visant à réduire le coût des traductions. Entre autres :

- limiter le nombre de pages des documents ;
- réduire le nombre de documents ;
- réduire les engorgements en avançant la date limite de soumission des documents ;
- limiter la traduction des documents de travail à certaines catégories spécifiques, telles que les résumés, synthèses, conclusions et recommandations, etc. ;
- limiter la traduction des rapports aux points essentiels ;
- avoir recours à la traduction assistée par ordinateur (CCAMLR-XXVIII/10 Rév. 1, paragraphe 41) ;
- demander aux auteurs d'indiquer les sections de leurs documents qu'ils souhaitent voir traduire ;
- n'utiliser que l'anglais dans certaines catégories de documents qui, à présent, ne sont pas traduits.

21. Le SCAF souligne qu'il conviendrait d'examiner toutes les possibilités de réduction des besoins en traduction avant de proposer d'engager davantage de traducteurs. Il reconnaît la nécessité d'une parité entre les quatre langues officielles de la CCAMLR, sans toutefois ignorer la nature hautement spécialisée de certains rapports.

22. Le SCAF reconnaît donc qu'une solution globale aux problèmes de traduction ne saurait convenir. Il rappelle la demande qu'il a adressée au secrétariat en 2008, à savoir de s'entretenir de manière informelle avec les Membres ayant recours à des traductions de l'une des quatre langues pour déterminer quels étaient leurs besoins spécifiques. En outre, les besoins potentiellement spécialisés de la communauté scientifique de la CCAMLR et des auteurs individuels devraient être pris en considération. Le SCAF demande, de plus, au secrétariat d'avancer des propositions concrètes sur la manière de réduire la quantité de traductions requises. Les suites de ces requêtes seront considérées à la réunion du SCAF en 2010.

AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DE RÉUNION DU SCIC

23. Le SCAF note que le SCIC soutient la proposition d'agrandissement de sa salle de réunion (CCAMLR-XXVIII/11). Il **recommande de procéder à l'agrandissement de la salle, d'un coût de 130 000 AUD, dont le financement proviendrait en partie du Fonds de remplacement des immobilisations (40 000 AUD), et le solde (90 000 AUD), amorti sur 10 ans, de l'intérêt accru des Fonds spéciaux.** Il encourage le secrétariat à poursuivre ses pourparlers avec le propriétaire/promoteur des locaux pour tenter de parvenir à un accord sur le partage des frais de construction et pour que les travaux soient terminés début 2010.

RECOUVREMENT DES COÛTS

24. Le SCAF note que le SCIC examine la question du recouvrement des coûts de traitement des notifications de projets de pêche au krill.

FONDS DE RÉSERVE

25. Le SCAF note qu'aucune dépense n'a été imputée au Fonds de réserve en 2009. Conformément à l'usage établi, le SCAF **recommande, suite au virement des cautions confisquées des pêches nouvelles et exploratoires sur ce Fonds, d'en transférer le solde dépassant 110 000 AUD sur le Fonds d'exploitation générale.**

FONDS DU SDC

26. Le SCAF note qu'aucune demande de prélèvement de ce fonds n'a été reçue depuis la réunion de 2008. Il **déclare par ailleurs que les demandes du Comité du SDC relatives au prélèvement de 19 877 AUD pour le *Matériel pédagogique pour la formation SDC* et de**

70 000 AUD maximum pour le manuel *Formation dans le cadre du renforcement des capacités de l'Afrique – Pêche INN dans la zone de la Convention CAMLR* seront examinées par la Commission.

FINANCEMENT PLURIANNUEL DES TÂCHES DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

27. Le SCAF note les demandes du Comité scientifique concernant le report des fonds qu'il détient actuellement sur le Fonds spécial pluriannuel pour la science en vue d'effectuer une revue partielle du *Manuel de l'observateur scientifique* et la publication de documents découlant de l'atelier conjoint CCAMLR–CBI qui s'est tenu en 2008. Un montant total de 90 000 AUD est actuellement disponible dans le Fonds.

BUDGET DE 2010

Avis du SCIC et du Comité scientifique

28. Le président du SCIC déclare que l'atelier du DOCEP a été reporté à 2011 et que le groupe s'efforce de mener ses travaux pendant la période d'intersession par échanges de courriers électroniques. Le SCAF note que le report de l'atelier du DOCEP à 2011 aura des répercussions budgétaires pour cette année-là. Le SCIC a également indiqué qu'il soutenait l'agrandissement de la salle de réunion du SCIC (paragraphe 23) et que, par ailleurs, le Japon lui soumettrait une nouvelle proposition en 2010 pour recouvrir les frais de traitement des notifications de projets de pêche au krill.

29. Le SCAF reçoit les avis du président du Comité scientifique sur le budget du Comité scientifique pour 2010 ainsi que sur les questions pertinentes du budget de la Commission pour les travaux du Comité scientifique.

30. Le SCAF note que la réunion du groupe de travail sur la mortalité accidentelle liée à la pêche (WG-IMAF) n'aura pas lieu en 2010, ce qui réduit les exigences budgétaires du Comité scientifique de 39 000 AUD. Le Comité propose de prévoir une réunion du groupe technique *ad hoc* sur les opérations en mer (TASO) pour 2010 à un coût supplémentaire de 40 000 AUD. Cette dépense neutralise l'économie qui aurait pu être réalisée par l'annulation de la réunion du WG-IMAF visée ci-dessus.

31. Le SCAF déclare que le Comité scientifique devrait examiner attentivement la longueur des réunions d'intersession. Certains Membres suggèrent que la longueur de la réunion du TASO *ad hoc* pour 2010 en particulier devrait être considérée.

32. Le SCAF suggère d'examiner de plus près le nombre de participants potentiels aux réunions d'intersession pour pouvoir décider si une réunion doit être convoquée ou non.

33. Le SCAF fait part au Comité scientifique de sa profonde préoccupation quant aux frais de traduction de documents et de rapports et il encourage ce dernier à réduire le nombre de traductions qu'il exige. Il se dit particulièrement troublé par la longueur des rapports de pêcheries et le nombre de documents de travail. Le président du Comité scientifique déclare que beaucoup de documents ont besoin d'être traduits si les auteurs ne sont pas en mesure

d'assister aux réunions portant sur ces questions (voir paragraphe 36) et que ces traductions permettent d'examiner les questions scientifiques de tous les organes subsidiaires du Comité scientifique en toute connaissance de cause.

34. Le SCAF **recommande à la Commission d'approuver le budget du Comité scientifique de 347 500 AUD pour 2010.** Le SCAF note que le financement global que demande le Comité scientifique est prévu dans les prévisions budgétaires pour 2010 (CCAMLR-XXVIII/4). Le Comité fait observer que le budget du Comité scientifique pour 2010 est moins élevé que le budget de 2009.

Avis budgétaires d'ordre général

35. En considérant les prévisions budgétaires pour 2010, le SCAF ne soutient pas une demande de personnel à temps partiel supplémentaire, d'une part, pour aider la responsable de l'administration des données, et, d'autre part, en tant qu'assistant à la publication et au site Web (CCAMLR-XXVIII/8, paragraphe 42 iii)). Il décide que cette question devrait être examinée par le nouveau secrétaire exécutif avant qu'une demande soit éventuellement à nouveau soumise au SCAF compte tenu des répercussions financières liées à ces nominations. Le SCAF annonce par ailleurs qu'il n'examinera pas la demande de trois traducteurs supplémentaires à temps partiel (CCAMLR-XXVIII/8, paragraphe 42 i)) tant qu'un examen rigoureux des besoins en traduction n'aura pas été effectué (paragrapes 20 et 21).

36. Compte tenu des difficultés rencontrées ces derniers temps pour faire face aux dépenses liées aux travaux de traduction (paragraphe 33), le Comité décide que les rapports des pêcheries de 2009 et de 2010 ne devront pas être traduits et il **recommande vivement à la Commission de soutenir cette décision.** Il encourage également tous ceux qui souhaitent soumettre des documents qui auront besoin d'être traduits d'être plus disciplinés en s'assurant que les documents qu'ils soumettent restent courts et concis.

37. Le Comité note que le secrétariat sera invité à la réunion d'experts du traité sur l'Antarctique sur les changements climatiques qui se tiendra en Norvège en 2010, et qu'il devrait y assister.

38. Le SCAF **recommande qu'à l'avenir, la présentation des budgets ne porte que sur le poste actuel des revenus et sur celui des dépenses par sous-postes. Le détail des dépenses correspondant aux unités fonctionnelles du secrétariat définies dans le plan stratégique devra être annexé aux États financiers dans des notes explicatives.**

39. Le SCAF note que les dépenses prévues au budget de 2010 s'élèvent à 4 484 000 AUD. Les contributions individuelles des Membres de 2010 sont présentées à l'appendice III. Cela constitue une baisse de 1,02% par rapport aux contributions de 2009. Compte tenu du taux d'inflation de 1,5%, le budget de la Commission s'inscrit largement dans les limites d'une croissance réelle nulle. Le SCAF **recommande à la Commission d'approuver le budget proposé de 2010.**

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

40. Le SCAF souligne le fait que l'année financière de la CCAMLRL commence le 1^{er} janvier. En vertu de la règle 5.6 du Règlement financier, les contributions sont exigibles à cette date et doivent être versées, au plus tard, dans les 60 jours. En vertu de la même règle, la Commission est habilitée à accorder des délais de 90 jours (c'est-à-dire, jusqu'au 31 mai de l'année au cours de laquelle la contribution est exigible) aux Membres qui ne sont pas en mesure de respecter cette disposition en raison de l'année financière fixée par leur gouvernement (article 5.6 du Règlement financier, tel qu'il a été modifié en 1999, CCAMLRL-XVIII, paragraphe 3.5).

41. Le SCAF examine le droit des Membres, en cas de non paiement de leur contribution à la Commission, de participer au processus de prise de décision de cette Commission. Étant donné qu'un cas de non-paiement crée des problèmes de cash-flow, le SCAF suggère que la Commission réitère les dispositions de l'article XIX.6 de la Convention pour que les Membres observent scrupuleusement le calendrier de paiement.

Calendrier des contributions

42. Le Comité **recommande à la Commission d'accorder, en vertu de la Règle 5.6 du Règlement financier et conformément aux pratiques courantes, un délai de paiement des contributions de 2009 jusqu'au 31 mai 2010 à l'Afrique du Sud, à l'Allemagne, à l'Argentine, à la Belgique, au Brésil, à la Chine, à la République de Corée, à l'Espagne, aux États-Unis, à l'Inde, au Japon et à l'Uruguay.**

Redistribution des excédents

43. Le SCAF déclare qu'aucune proposition n'ayant été soumise sur la redistribution des excédents, le statu quo reste en vigueur. Les excédents reportés sur un exercice ultérieur continueront d'être déduits des dépenses de cet exercice et seront reversés aux Membres par le biais d'une réduction de leur contribution.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011

44. Le SCAF présente à la Commission les prévisions budgétaires pour 2011, en notant qu'il est prévu que les contributions des Membres augmentent à la suite d'une hausse de coûts et d'une réduction des revenus en raison du budget équilibré de 2009 qui ne comporte aucun excédent à reporter à l'année prochaine.

45. Toutefois, le SCAF rappelle l'avis qu'il a formulé les années précédentes, à savoir que les chiffres sont uniquement présentés à titre indicatif et que chacun des Membres devra veiller à les utiliser avec circonspection lors de la planification de son budget. Il note qu'il est important de réduire les dépenses, dans toute la mesure du possible, pour maintenir le budget, selon l'usage habituel, à un niveau de croissance réelle nulle (c.-à-d., dans les limites de l'inflation).

AUTRES QUESTIONS

46. Le SCAF, en prenant note du document CCAMLR-XXVIII/BG/15, *Notes on Recruitment of Executive Secretary*, estime qu'il fournit un compte rendu du processus de recrutement en 2009. À cet égard, il pourrait s'avérer utile lorsque les procédures de recrutement d'un secrétaire exécutif seront examinées à l'avenir.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SCAF POUR 2010 ET 2011

47. Le SCAF décide à l'unanimité de nommer l'Inde à la présidence du SCAF de la fin de la réunion de 2009 jusqu'à la fin de la réunion de 2011. En outre, le Comité remercie l'Inde d'avoir rempli les fonctions de président avec efficacité en 2008 et 2009.

ADOPTION DU RAPPORT

48. Le rapport de la réunion est adopté.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

49. Le président, M. K.P. Pandian (Inde) avise le SCAF qu'il ne sera pas en mesure d'assister à la réunion de la Commission et demande au vice-président (Afrique du Sud) de présenter le rapport du SCAF. Le Comité remercie M. Pandian de la diligence dont il a fait preuve dans la conduite de la réunion. Le président déclare la réunion close.

ORDRE DU JOUR

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)
(Hobart, Australie, du 26 au 30 octobre 2009)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2008
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2009
4. Plan stratégique du secrétariat
 - i) Évaluation des postes cadre
 - ii) Évaluation du poste de responsable de la conformité
 - iii) Plan de succession pour le secrétariat
5. Examen du budget de 2009
6. Évaluation des besoins en matière de traduction
7. Espace de réunion supplémentaire pour le SCIC
8. Développement du recouvrement des coûts
9. Fonds de réserve
10. Fonds du SDC
11. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
12. Budget de 2010
 - i) Budget du Comité scientifique
 - ii) Avis émis par le SCIC
13. Contributions des Membres
 - i) Dates de versement des contributions des Membres
 - ii) Distribution des excédents
14. Prévisions budgétaires pour 2011
15. Autres questions
16. Élection du président du SCAF
17. Adoption du rapport
18. Clôture de la réunion.

APPENDICE II

EXAMEN DU BUDGET 2009, BUDGET 2010 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011
(tous les montants sont en dollars australiens)

Budget 2009				Budget 2010	Prévisions 2011 *
Adopté en 2008	Révisé	Variance			
INCOME					
3 200 000	3 200 000	0	Contributions annuelles des Membres	3 159 000	3 602 000
0	0	0	Contribution des nouveaux Membres	0	0
125 000	275 000	(150 000)	Provenant de / (Versé dans) fonds spéciaux	165 000	265 000
96 000	186 000	(90 000)	Intérêts	190 000	110 000
520 000	520 000	0	Imposition du personnel	530 000	545 000
392 000	599 000	(207 000)	Excédent de l'année précédente	440 000	0
<u>4 333 000</u>	<u>4 780 000</u>	<u>(447 000)</u>		<u>4 484 000</u>	<u>4 522 000</u>
DÉPENSES					
655 000	493 000	162 000	Gestion des données	529 000	533 000
583 000	590 000	(7 000)	Science	629 000	633 000
310 000	305 000	5 000	Respect de la réglementation	328 000	330 000
1 000 000	1 120 000	(120 000)	Communications	1 215 000	1 229 000
325 000	270 000	55 000	Services information	300 000	302 000
396 000	377 000	19 000	Technologie de l'information	399 000	402 000
1 064 000	1 185 000	(121 000)	Administration	1 084 000	1 093 000
<u>4 333 000</u>	<u>4 340 000</u>	<u>(7 000)</u>		<u>4 484 000</u>	<u>4 522 000</u>
Dépenses affectées par sous-poste					
2 920 000	3 092 000	(172 000)	Salaires et indemnités	3 237 000	3 257 000
225 000	210 000	15 000	Équipement	210 000	210 000
120 000	110 000	10 000	Assurances et maintenance	120 000	120 000
19 000	10 000	9 000	Formation	10 000	10 000
330 000	310 000	20 000	Salles et équipement de réunion	320 000	323 000
382 000	300 000	82 000	Déplacements	294 000	300 000
67 000	67 000	0	Impression et photocopie	70 000	72 000
81 000	81 000	0	Communication	83 000	85 000
189 000	160 000	29 000	Divers	140 000	145 000
<u>4 333 000</u>	<u>4 340 000</u>	<u>(7 000)</u>		<u>4 484 000</u>	<u>4 522 000</u>
Excédent pour l'année		(440 000)			

* Sous réserve de l'examen des résultats des requêtes concernant les besoins en traduction mentionnés aux paragraphes 22 et 33.

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2010
 Contributions au fonds d'exploitation général – payable au 1^{er} mars 2010
 (les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contribution de base	Contribution relative à la pêche	Total
Afrique du Sud*	121 486	2 187	123 673
Allemagne*	121 486	-	121 486
Argentine*	121 486	1 000	122 486
Australie	121 486	10 190	131 676
Belgique*	121 486	-	121 486
Brésil*	121 486	-	121 486
Chili	121 486	2 583	124 069
Chine, République populaire de*	121 486	-	121 486
Communauté européenne	121 486	-	121 486
Corée, République de*	121 486	19 431	140 917
Espagne*	121 486	3 601	125 087
États-Unis*	121 486	-	121 486
France	121 486	24 274	145 760
Inde*	121 486	-	121 486
Italie	121 486	-	121 486
Japon*	121 486	13 805	135 291
Namibie	121 486	1 000	122 486
Norvège	121 486	16 280	137 766
Nouvelle-Zélande	121 486	6 905	128 391
Pologne	121 486	2 993	124 479
Royaume-Uni	121 486	9 898	131 384
Russie	121 486	2 190	123 676
Suède	121 486	-	121 486
Ukraine	121 486	3 208	124 694
Uruguay*	121 486	2 305	123 791
	3 037 150	121 850	3 159 000

* Délai de paiement demandé par les Membres